Proposition présentée par les députés : MM. Christian Zaugg, Olivier Baud, Christo Ivanov

Date de dépôt : 21 novembre 2018

## Proposition de motion Danger majeur au parc de la tour de Champel

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- que des menaces d'éboulement probablement consécutives au chantier du CEVA menacent la stabilité des sols sur toute la longueur du parc de la tour de Champel;
- que des citoyens inquiets en ont informé le géologue cantonal ;
- que la tour de Champel instable est elle-même renforcée par quelques étais provisoires;
- qu'une plate-forme inférieure dont le muret est en suspension au-dessus de la falaise est particulièrement menacée d'effondrement;
- qu'un accident pourrait se produire avec de possibles effets sur les biens et les personnes;
- qu'un fonds provisionnel destiné à financer des travaux de protection contre les risques naturels, à hauteur de 4,8 millions, a été voté le 22 avril 2016, par le Grand Conseil;
- que le géologue cantonal dûment informé suit attentivement la situation ;
- que des citoyens lui ont, d'ores et déjà, fait part de leurs inquiétudes,

## invite le Conseil d'Etat

 à prendre en compte ce problème et à diligenter une investigation à ce sujet en collaboration avec la Ville de Genève propriétaire du site; M 2514 2/3

 à étudier les relations de cause à effet pendant le chantier du CEVA et ses effets vibratoires;

- à mettre en place des mesures préventives afin de sécuriser le site ;
- à étudier la possibilité de renforcer à terme les falaises sises au bord du parc de la tour de Champel en utilisant tout ou partie du fonds de 4,8 millions, accepté par le Grand Conseil le 22 avril 2016, destiné à financer des travaux de protection contre les risques naturels.

3/3 M 2514

## EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et Messieurs les député-e-s,

Il apparaît à l'évidence lorsque l'on dispose de quelques connaissances en géologie et que l'on se promène sur la rive Salève du parc de la tour de Champel que cet espace vert, propriété de la Ville de Genève, est à la merci d'un risque d'effondrement suite à une grosse pluie voire un léger tremblement de terre. Des habitant-e-s inquiets ont d'ailleurs pris les devants et informé de cette situation le géologue cantonal. La sécurité des promeneurs est en cause d'autant que ce parc est utilisé par des enfants en bas âge.

Renseignements pris, le Grand Conseil a accepté une loi (L 11790), le 22 avril 2016, visant à provisionner un fonds de 4,8 millions dont une subvention fédérale de 1 469 340 F pour des travaux de protection contre les risques naturels. Il est bien évident que c'est le cas ici et ce d'autant que le chantier du CEVA a pu avoir une incidence sur la dégradation voire l'éboulement de portions de falaises.

Il en va donc de notre responsabilité et l'Etat doit prendre toutes les dispositions nécessaires afin d'éviter une catastrophe.

Pour ces différentes raisons, les signataires du présent projet de motion vous invitent, Mesdames et Messieurs les député-e-s, à lui réserver un bon accueil